

RETRANSCRIPTION

ENTRETIEN AVEC MARTIN VANIER
DU 9 SEPTEMBRE 2024

Stéphane Cordobes : Bonjour Martin Vanier. Vous êtes géographe, professeur à l'École d'Urbanisme de Paris et membre de la coopérative Acadie. Vos travaux visent à répondre à des problèmes concrets en contribuant à la fabrique territoriale. On vous doit notamment l'invention du concept d'inter-territorialité. Votre dernier ouvrage, «Le temps des liens, Essai sur l'anti-fracture», prend à rebours la pensée dominante sur les fractures territoriales. Pouvez-vous nous expliquer l'émergence du concept de fracture territoriale et son importance actuelle dans le débat public ?

Martin Vanier : Le concept de fracture territoriale a été popularisé par Jacques Chirac lors de la campagne présidentielle de 1995, s'inspirant des travaux du socio-anthropologue Emmanuel Todd. C'était l'expression d'analyses scientifiques sur les devenirs pluriels de la société française. Le concept s'est développé davantage à partir de 2010 avec les travaux de Christophe Guilluy, notamment son livre «Fractures françaises» qui dénonce le statut de la France périphérique. Guilluy a cheminé à partir d'un atlas des inégalités françaises dans les années 2000, passant de la notion d'inégalité à celle de fracture. Depuis, il a écrit plusieurs ouvrages allant toujours plus loin dans une lecture fragmentaire de la société française. Cette approche, de plus en plus présente dans le discours public, a été pour moi un stimulant pour produire une alternative.

Stéphane Cordobes : Vous considérez que cette approche par la fracture n'est pas pertinente pour élaborer des politiques publiques. Pourquoi ?

Martin Vanier : Cette vision est trop simplificatrice et univoque. Elle ne perçoit la société que dans ce qu'elle n'est plus, sans proposer de lecture de ce qu'elle devient. Bien que les fractures existent - il y a des fractures territoriales, culturelles, des divergences générationnelles - cette approche ne permet pas de saisir ce qu'elles font advenir en réalité. De plus, parler de fracture suggère une réalité en deux morceaux. Quand on parle de quelque chose qui est fracturé, on parle de quelque chose qui est en deux morceaux. Que fait-on une fois que les morceaux sont séparés ? On recolle, on ressoude, on met un plâtre et on attend que ça se répare. Cela laisse les récepteurs devant une réalité insurmontable, un peu démoralisante et qui incite chacun à «choisir son camp», plutôt que de chercher des solutions communes.

Stéphane Cordobes : Vous soulignez que la recherche de distinction et de singularisation est très présente aujourd'hui, tant pour les individus que pour les collectivités. Comment articulez-vous cette différenciation avec la notion d'inégalité ?

Martin Vanier : Il existe un glissement conceptuel problématique : de la différence à l'inégalité, puis à l'injustice, et enfin à la fracture. C'est un paradoxe de notre époque : plus la société s'épanouit dans les différences, plus on tend à y voir des inégalités et des injustices.

Prenons l'exemple du genre : ma génération ne s'interrogeait pas sur la binarité homme-femme, alors qu'aujourd'hui, les jeunes construisent leur singularité genrée dans une gamme de situations beaucoup plus ouverte. C'est un exemple paroxystique de cette volonté farouche de la société des individus d'aller au bout de l'exercice des singularités. Il faut déconstruire cet enchaînement : les différences ne sont pas toujours des inégalités, les inégalités ne sont pas toujours des injustices, et les injustices ne constituent pas nécessairement des fractures. À condition de déconstruire les choses, on remet chaque enjeu politique à sa place et on comprend mieux ce qui est en train de se transformer à tous ces niveaux.

Stéphane Cordobes : Comment interprétez-vous le débat sur les inégalités ou la fracture entre espaces ruraux et urbains ?

Martin Vanier : La distinction urbain-rural est constitutive des sociétés humaines. On ne peut pas imaginer de villes sans campagnes et de campagnes sans villes. Cependant, cette distinction est aujourd'hui moins pertinente. Environ 40% de la population vit entre ville et campagne, ce qu'on appelle le périurbain. La dissociation domicile-travail fait de chacun de nous des ruraux urbains ou des urbains ruraux.

Cette réalité complexe est souvent occultée par le discours sur la fracture, qui tend à exacerber les oppositions plutôt que de reconnaître les interdépendances. Il faut se saisir de cette culture du divorce pour comprendre ce qui s'y joue réellement. Le spectacle que nous avons aujourd'hui d'une France du XXI^e siècle qui se raconte à elle-même des oppositions qui ont toujours existé est surprenant, compte tenu de nos liens, de nos réseaux de mobilité et d'interdépendance.

Stéphane Cordobes : Y a-t-il des endroits où les coopérations entre territoires urbains et ruraux fonctionnent bien, avec une clarification des règles de justice ?

Martin Vanier : En général, on parle peu des endroits où ça se passe bien. Mais depuis une trentaine d'années, il s'est constitué une trame de justice territoriale en France. Les 1200 intercommunalités sont aujourd'hui productrices de services essentiels de la vie quotidienne, qu'il s'agisse de transports, de production des logements, de services environnementaux, de politique culturelle ou de services aux personnes. Dans leur immense majorité, ces intercommunalités sont composées d'urbain et de rural. C'est la preuve que France urbaine et France rurale sont déjà solidaires dans la production de services publics, les régulations et les tarifications. Cependant, elles disent assez peu comment ce registre de justice est arbitré pour elles. Par exemple, le camion poubelle passera plus souvent en zone urbaine et un peu moins souvent dans les communes rurales plus éloignées. Cela ne fait pas beaucoup l'objet d'un débat public.

Stéphane Cordobes : Vous proposez le concept de «communs territorialisés». Pouvez-vous nous en dire plus ?

Martin Vanier : Les communs territorialisés sont d'abord des ressources situées, générées par un écosystème ou un écosystème social. Il y a des communs qui ont une dimension culturelle et patrimoniale, qui ne sont pas générés par le cycle de l'eau, par exemple, mais par une histoire culturelle et productive. L'idée est de les considérer comme des valeurs ou des actifs à utiliser en les régénérant, sans les épuiser, dans l'intérêt complémentaire des parties prenantes concernées. C'est différent du service public ou des intérêts strictement privés. C'est du commun, ce n'est pas du public, ce n'est pas du privé. Cette approche régénérative des ressources constitue le motif réel de la mise en commun. Elle concerne ceux qui ont un rapport à ces ressources parce qu'ils utilisent l'eau, le bois ou la culture productive dans leur activité, mais pas de la même façon, pas selon les mêmes objectifs économiques, pas avec les mêmes croyances. Je pense que les communs territorialisés sont un levier puissant pour une politique territoriale écologique et de reliance.

Stéphane Cordobes : Votre analyse met l'accent sur les dynamiques plutôt que sur l'état statique des territoires. Pourquoi cette approche est-elle importante ?

Martin Vanier : C'est l'exigence de notre époque caractérisée par des changements rapides. Nous devons comprendre ce qui change plutôt que de figer les représentations. Il y a un débat entre ceux qui voient dans le changement une rupture, donc une fracture, et ceux qui, comme moi, pensent que notre capacité transformatrice est cruciale pour le XXI^e siècle. Nous devons nous inscrire dans ces transformations et fabriquer beaucoup de réconciliation avec le monde vivant, entre nous, entre territoires. Je tiens beaucoup aux termes de bifurcation et de redirection parce qu'ils ne portent pas la violence civile en eux, mais ils mettent

la barre assez haut. Il faut regarder ailleurs, se réinventer, être à la hauteur.

Stéphane Cordobes : Comment votre approche s'applique-t-elle à un espace comme le Massif central ?

Martin Vanier : Le Massif central illustre bien la complexité territoriale. C'est une mosaïque de territoires très différents, chacun avec ses spécificités. Le Périgord n'a rien à voir avec l'Ardèche, le Nivernais est différent de l'Aubrac. L'enjeu est de reconnaître cette diversité tout en identifiant des enjeux communs, comme la gestion de l'eau ou le pastoralisme. Il faut aussi considérer les articulations de ces territoires avec l'extérieur du Massif. Par exemple, il serait cruel de laisser les départements de l'Allier, la Nièvre, l'Indre et le Cher former une entité autonome, car ils ont absolument besoin d'être reliés à ce qui peut les revitaliser, un peu plus au nord, à l'est et à l'ouest. Un peu de Massif central fait vivre le Massif central, mais trop pourrait lui être fatal. L'idée d'un Massif central comme bio-région de certaines ressources est intéressante, mais il ne faut pas s'y enfermer totalement.

Stéphane Cordobes : Pour conclure, vous proposez de remplacer l'aménagement du territoire traditionnel par une politique de médiation. Que serait cette politique ?

Martin Vanier : Cette politique doit intégrer la complexité sociale et territoriale. Elle doit être respectueuse des processus, favorisant la médiation, la négociation et la déconflictualisation. L'objectif est de rassembler autour de processus plutôt que d'imposer des solutions toutes faites. Cela implique d'accepter l'incertitude et d'ajuster constamment nos approches. Par exemple, des politiques comme le zéro artificialisation nette ou les zones à faibles émissions, bien que nécessaires, entrent souvent en conflit frontal avec les réalités locales. Nous devons trouver des moyens de mettre en œuvre ces politiques de manière plus concertée et adaptative.

Une politique d'aménagement du territoire aujourd'hui, c'est une politique qui rassemble autour de processus. Cela apporte une première solution qui est celle de la pacification des débats. Quoi que nous proposons, nous devons nous mettre en situation de médiation, de négociation, d'arbitrage et de déconflictualisation. Il faut un processus pour fabriquer la politique, pas une politique toute faite.